

**Formation
Initiation et
perfectionnement**

Libre Exploration Éducative

Les pourquoi(s) et les comment(s)

Sous la présidence de Boris Cyrulnik

7 juin 2019 de 9h à 17h à Paris

Avec :
Chloé Ruby, Anne-Sophie Rochegude, Marie-Gabrielle Beun, Louise Michaud.



**D'où ça vient ?
Pourquoi ?**

Libre Exploration Éducative

**Mais comment
peut-on faire ?**

**Et si nous donnions aux tout-petits plus de liberté ?
Et si nous les laissions davantage faire des choses par eux-mêmes ?**

Des idées qui, si elles ne sont pas complètement nouvelles, ont néanmoins encore du mal à trouver leur place au sein de l'accueil quotidien du bébé. Pourtant, évoluer avec lui, l'observer, ne peut que nous montrer qu'il est capable par lui-même de grandes choses ! Pourtant également, les recherches scientifiques n'ont jamais été si nombreuses à nous démontrer ses compétences en matière d'apprentissage, de compréhension du monde, d'action et de décision !

Il est temps de donner vie à cette idée de liberté au sein de nos pratiques ; de penser une approche spécifique aux 0-3 ans qui soit pleinement adaptée et adaptable à leurs possibilités ; de considérer comment elle peut prendre vie au sein des structures d'accueil.

Comprendre les « pourquoi(s) » de ce mouvement, mais aussi interroger ses « comment(s) ».

**Un mouvement
de pensée**

**Des approches
pratiques**

Liberté

Confiance

**Activités,
adaptation, sommeil,
alimentation, etc.**

Attachement

Exploration

Apprentissage

La journée de A à Z

Intervenants :

Boris Cyrulnik
est neuropsychiatre
et éthologue.
Président de l'Institut
Petite Enfance Boris
Cyrulnik.

**Marie-Gabrielle
Beun**
est coordinatrice
Petite Enfance
à la Direction
Petite Enfance,
Santé, Social de
l'agglomération de
Redon (35).

**Anne-Sophie
Rochegude**
est directrice
scientifique de
l'Institut Petite
Enfance Boris
Cyrulnik.

Chloé Ruby
est puéricultrice,
directrice de crèche
et formatrice.

Louise Michaud
est directrice du
département
Architecture et
aménagement de
l'espace de l'IPE.



www.boris-cyrulnik-ipe.fr



www.tpma-formation.fr

Une journée riche, marquée par des échanges réguliers et le visionnage de films présentant la mise en pratique directe de la libre exploration éducative en crèche.

TARIFS

- Inscription individuelle 90 €
- Formation continue 250 €

Inscription individuelle

À retourner à l'organisme TPMA Formation - Libre exploration éducative

40, avenue Saint-Jacques – 91600 Savigny-sur-Orge – Tél. : 01 69 44 53 70

ou par mail sur tpma.formation@yahoo.fr

Nom : Prénom :

Adresse :

CP : Ville : Profession :

Tél. : Courriel :

Je verse la somme de :

- Inscription individuelle : 90 €
- Paiement par chèque à l'ordre de TPMA Formation
- Paiement par carte bancaire **CB** :

1 - Je note les 16 chiffres du n° qui figure au recto de ma CB : n° |_____| |_____| |_____| |_____|

2 - Je note les 3 derniers chiffres du n° qui figure au verso de ma CB : n° |_____| Expire fin |_____| |_____| Signature obligatoire :

- Je souhaite recevoir une facture

Formation continue

Afin de valider la convention de formation vous devez :1° Remplir le formulaire et le transmettre à l'organisme TPMA Formation, 40, avenue Saint-Jacques - 91600 Savigny-sur-Orge, ou par mail sur tpma.formation@yahoo.fr

2° Vous recevrez une confirmation d'inscription avec la convention en double exemplaire.

3° Vous recevrez la facture, après service fait, le 10 juin 2019, disponible sur le portail CHORUS PRO.

Attention : l'inscription est valide uniquement à la réception de la convention de formation signée par l'employeur et l'organisme.

CONVENTION SIMPLIFIÉE DE FORMATION PROFESSIONNELLE (Article L.6353-1)

Entre les soussignés :

1 - L'organisme TPMA Formation, 40, avenue Saint-Jacques, 91600 Savigny-sur-Orge, enregistré sous le numéro de déclaration d'activité n° 11-91-055-75-91 auprès de la Direction régionale des entreprises de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte).

2 - représentée par

Pour Mme - M. :

est conclue la convention suivante, en application des dispositions du Livre III de la sixième partie du Code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue.

Article 1 : Objet de la convention

L'organisme TPMA Formation organisera l'action de formation suivante :

➤ Intitulé de l'action de formation :

Libre exploration éducative : les pourquoi(s) et les commentaires(s)

➤ Programme et méthodes : joints en annexe

➤ Type d'action de formation (article L.6313-1 du Code du travail) :

Acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances

➤ Date : le vendredi 7 juin 2019

➤ Durée : 1 jour (7 heures)

➤ Lieu : Asiem - 6, rue Albert Lapparent 75007 Paris

Article 2 : Effectif formé

L'organisme TPMA Formation accueillera :

Mme - M. :

Profession :

Article 3 : Dispositions financières

Le coût de la formation, objet des présentes, s'élève à 250 €.

Article 4 : Modalité de règlement

Le règlement s'effectue par virement à réception de la facture, disponible sur le portail CHORUS PRO, établie à l'ordre de TPMA Formation.

Article 5 : Dédit ou abandon

En cas d'annulation écrite reçue à l'organisme TPMA Formation au plus tard 30 jours avant le début du séminaire, les sommes versées seront remboursées, déduction faite de 10 € pour frais administratifs. Passé ce délai, aucun remboursement ne sera effectué.

Article 6 : Différends éventuels

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal d'Évry sera seul compétent pour régler le litige.

À Savigny-sur-Orge,

Pour l'employeur*

Adresse de facturation

.....
.....

Pour l'organisme de formation**

Adresse du participant

.....
.....

* Signatures et tampons ** Un exemplaire de la présente convention, complété par nos soins, vous sera adressé par retour.